

congestion. Plusieurs témoins l'ont mentionné et ont souligné qu'il fallait mettre sur pied l'infrastructure aéroportuaire nécessaire pour absorber l'augmentation du trafic transfrontalier qu'une nouvelle entente entraînerait inévitablement. Le Comité sait que le gouvernement prend des mesures pour remédier à la situation à ces deux aéroports, mais la question lui semble être d'une telle importance qu'il souhaite recommander :

- 9. Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour moderniser l'infrastructure aéroportuaire canadienne afin de pouvoir absorber la hausse du trafic qui découlerait de l'adoption d'un nouveau régime de services transfrontaliers.**

c) Garanties sur le plan commercial

i. Le prédédouanement

De nombreux témoins ont reconnu que le prédédouanement conférait aux transporteurs américains un avantage considérable mais les compagnies aériennes elles-mêmes ont hésité à en recommander l'abolition. Tous les témoins ont reconnu le côté pratique de ce service (en effet, le postdédouanement congestionne les aéroports américains) et sa popularité chez les Canadiens.

C'est là une question très délicate. Nous savons que le public apprécie le côté pratique du prédédouanement. Mais il a procuré des avantages commerciaux importants aux transporteurs américains et a contribué sans aucun doute au déséquilibre actuel des revenus. En conséquence, nous croyons que lors de la mise au point de sa stratégie, le gouvernement doit revoir la question et décider s'il y a lieu de continuer ou d'éliminer le prédédouanement. Nous recommandons donc :

- 10. Que le Canada étudie s'il y a lieu de maintenir le prédédouanement et, si oui, que les avantages qu'en retirent les transporteurs américains soient repayés d'une façon ou d'une autre.**

Plusieurs témoins ont proposé, en guise de solution de rechange à l'élimination du prédédouanement, que le Canada établisse des services similaires dans les grands aéroports américains. D'autres proposaient d'améliorer et de rationaliser les services de postdédouanement dans les deux pays et, notamment, d'étudier la méthode de dédouanement dite des «portes rouges/portes vertes» utilisée en Europe. Selon ce système, le voyageur a le choix : il n'a rien à déclarer, il franchit la porte verte; il a quelque chose à déclarer, il se dirige alors vers la porte rouge où se tiennent les préposés. Quelques-uns sont même allés jusqu'à recommander de songer à instaurer un système continental de dédouanement, c'est-à-dire d'unir les services des douanes des deux pays.

Cette idée est lourde de conséquences. Il n'est pas exclu qu'on l'examine un jour, mais nous n'estimons pas indiqué d'en traiter dans le présent rapport. Les témoins n'ont pas insisté outre mesure pour que le Canada prédédouane les marchandises et les passagers